



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VILLE DE
HOUILLES

—
SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2024

DCA 24/07

FINANCES – EXERCICE 2024 : DM N° 1

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil
d'administration
se compose
de **16 membres en
exercice**

Le 23 décembre 2024 à 17h30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni dans la salle des Commissions en Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Madame Céline PRIM, Vice-Présidente en exercice.

PRÉSENTS :

- Mmes PRIM, HERREBRECHT, MARTINHO, CARTAIRADE, LEBRETON, ROTTEMBOURG
- MM. SEKKAI, BATTISTINI

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. BOUILLOT

Par Mme LEBRETON

Nbre de votants
présents : **8**

Nbre de représentés : **1**

Siège laissé vacant : **1**

Vote pour : **9**

Vote contre : **0**

Abstention : **0**

ABSENCES EXCUSEES :

- M. CHAMBON
- Mmes GIRONDEAU, RIBAUTE PICARD, PRIVAT, GRIMONT
- MM BOIVIN, HUGUET

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-7, L.1612-11 et L.2121-29,

Vu les instructions budgétaires et comptables relatives à l'application de la M 57,

Vu la délibération n° 24/06 du 03 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Considérant que l'assemblée délibérante peut apporter des modifications au budget, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant qu'il convient par une Décision Modificative n°1 de procéder à l'ajustement des comptes en vue de répondre aux différents besoins exprimés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accusé de réception en préfecture
078-267800944-20250109-DCA24-07-DE
Date de télétransmission : 09/01/2025
Date de réception préfecture : 09/01/2025

Article 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1, comme suit :

COMPTE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
011-617	-16 434,30€	0,00€
042-6811	16 434,30€	0,00€
TOTAL	0,00€	0,00€

COMPTE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
21-2188	16 434,30€	0,00€
040-2805	0,00€	4 449,00€
040-281828	0,00€	10 230,50€
040-281838	0,00€	1 754,80€
TOTAL	16 434,30€	16 434,30€

Article 2 : **AUTORISE** le Président ou à défaut la Vice-Présidente, à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document à cet effet.

Article 3 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

Adopté à LA MAJORITE

Et ont, les membres présents, signé au registre

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le :

Publication effectuée le :

Exécutoire ce jour :

**La Vice-Présidente,
Du CCAS de Houilles,**

